

Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

2018 N°21

S'Dorfblättla



▶ Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'été 2018 a tenu toutes ses promesses en terme de météo, l'ensoleillement a été conséquent et la pluviométrie très faible, mais fort heureusement nos sources se sont maintenues et nous n'avons pas eu à déplorer de problème de sécheresse.

Une rentrée scolaire réussie sous le signe de l'informatisation d'une nouvelle salle de classe, une vie associative qui organise des manifestations pour animer le village, un village qui se transforme petit à petit grâce à la constance des efforts de l'équipe municipale.

Jungholtz bouge, et ça se voit, et ça se dit !

Si l'activité des élus n'a pas cessé durant l'été, elle va encore s'accroître avec la rentrée. Les travaux d'isolation du bâtiment Mairie-École, la fin du chantier de rénovation d'un mur de soutènement au Oberer Binsbourgweg ont d'ores et déjà marqués cette rentrée tandis que se profilent déjà de nouveaux travaux à programmer et les fêtes de fin d'année à organiser

Il est un autre chantier auquel j'ai convié l'équipe municipale à travailler ;

Une bonne rentrée dans la lancée d'un bel été

c'est celui que nous avons à mener de concert avec la Communauté de communes dans l'élaboration du PLUI [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal]. Si la base de travail restera le PLU qui avait été élaboré, la première réunion de travail s'oriente vers des demandes de modification de zonage. Soyez assurés que je m'attache à suivre ce dossier, avec tout mon engagement, comme je le fais pour l'ensemble des projets communaux validés par votre conseil municipal.

Et très prochainement nous aurons à plancher sur la préparation du budget 2019. Dans un contexte de recentralisation inédite et souvent non concertée, ce ne sera pas une mince affaire de trouver des financements pour le développement de projets structurants pour notre commune. Et pourtant, comme nous avons à cœur de donner du sens à l'action publique je sais que toute l'équipe saura se mobiliser collectivement et conjuguer ses efforts pour trouver des idées innovantes et mettre de notre côté toutes les chances de réussite.

En ce mois de novembre 2018, nous nous apprêtons à célébrer le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Les grands événements ont le mérite de nous replonger dans notre histoire, d'en tirer des

enseignements pour le futur, d'assurer le devoir de mémoire vis-à-vis des générations qui nous ont précédés. Cette transmission est indispensable pour comprendre d'où nous venons, mieux connaître notre culture et nos racines.

Aujourd'hui, cent ans après la Paix de 1918, cette expérience nous engage à consolider la destinée de cette région, trait d'union entre les peuples d'Europe, des femmes et des hommes amoureux de la Paix, avec la volonté de constituer un lien fort entre la France et l'Allemagne, entre les États d'Europe. La paix est ce qu'il y a de plus précieux mais elle est plus fragile que ce que l'on pourrait croire. Alors, raison de plus pour se saisir de chaque occasion pour la renforcer.

Aussi le 11 novembre prochain, la municipalité vous invite à la Commémoration de la Paix de 1918 et à participer au temps de mémoire qui se tiendra au Monument aux Morts.

Vous êtes également conviés à l'inauguration de fin de travaux de la place de la Mairie qui est prévue le **samedi 8 décembre à 15h**, juste avant le passage de Saint Nicolas, patron des écoliers.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

Grands Anniversaires



Durant la période estivale nous avons eu le plaisir de fêter de nouveaux octogénaires à Jungholtz.

Les représentants de la municipalité ont ainsi eu le plaisir de passer un bon moment avec eux pour fêter cet événement et partager les souvenirs d'antan sans pour autant tomber dans la surenchère nostalgique.

80 ans c'est bien sûr un jour de fête, mais aussi l'occasion de se projeter positivement dans l'avenir et leur souhaiter un

Joyeux Anniversaire.

Mme Marie Bernadette LAUCHER a fêté ses 80 ans

Les représentants de la municipalité se sont rendus au domicile de Marie Bernadette LAUCHER, née KATZ pour l'honorer à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire et lui remettre le traditionnel arrangement de fleurs accompagné de quelques gourmandises.

Avec son époux Marcel, le couple occupe un joli pavillon construit dans le lotissement du Prés du Vallon à la lisière de la forêt.

En cette chaude journée estivale, et en présence de sa fille, Marie Bernadette LAUCHER a évoqué sa vie à Jungholtz, alors que son époux Marcel nous a fait découvrir son grand potager dans lequel il continue de s'activer. Mais c'est aussi avec fierté qu'ils regardent leurs enfants prendre le relais.



Nous souhaitons à Marie Bernadette un joyeux anniversaire, beaucoup de bonheur et plein de bonnes choses ! Que le soleil éclaire votre route, que nous vous souhaitons très belle.

M. Maurice GROFF

En ce beau soir du mois d'août, nous avons eu le plaisir d'être accueillis chez Maurice GROFF et son épouse pour fêter avec lui ses 80 printemps et passer une très belle soirée pigmentée par les récits de ses jeunes années et ses débuts dans la profession de pâtissier.



La pâtisserie a toujours été sa grande passion, alors même que la tradition familiale l'orientait plutôt, comme tous les autres membres de sa famille, vers la boucherie...

Pour avoir goûté aux douceurs qu'il

proposait dans sa pâtisserie, nous ne pouvons que le féliciter d'avoir persévéré dans cette voie dans laquelle il a bien réussi avec l'aide précieuse de son épouse.

Cher Maurice, saviez-vous que 80 ans, cela fait 29200 jours de souvenirs ☺, 80 ans de vie au cours desquels, comme vous l'avez évoqué, de belles expériences ont jalonné votre vie. Nous soupçonnons même que les anniversaires ont été créés par la confrérie des pâtissiers pour nous obliger à manger plus de gâteaux et boire plus de Champagne ?



Alors commençons dès maintenant avec votre anniversaire et profitons de cette soirée pour vous honorer et vous remettre le traditionnel cadeau de la municipalité.

Joyeux Anniversaire

Les anniversaires qui s'enchaînent sont comme des fleurs
d'éternité qui viennent embellir l'existence.



M. Jean Pierre BAUDOUIIN

M. Jean Pierre BAUDOUIIN fait partie des Jungholtzois nés en 1938, une "classe" nombreuse et fête donc cette année ses 80 printemps ; les représentants de la municipalité se sont rendus à domicile pour l'honorer à cette occasion. Avec son épouse Yvonne et leurs trois enfants c'est un moment de convivialité tout particulier que nous avons partagé en cette soirée d'anniversaire.

Ne dit-on pas que notre vie est faite de moments marquants, petits ou grands, mais certains restent plus facilement ancrés dans notre mémoire, tout particulièrement ceux faits pendant notre adolescence et au début de notre vie d'adulte, une période où l'on forge ses goûts et sa personnalité. Et c'est justement ces moments forts, qui de plus se sont déroulés à Jungholtz que Jean Pierre Baudouin a évoqué avec nous avec beaucoup d'humour et de sensibilité.

C'est ainsi que nous avons évoqué l'école primaire où les enfants du village se rendaient à pied ... si rare de nos jours ! Lorsque la cloche sonnait, c'était en rang par deux et en silence. Dans la classe, le bureau de l'instituteur trônait sur une estrade... et c'est les jeunes qui, à tour de rôle, alimentaient le vieux poêle à bois, sans oublier qu'ils avaient aussi pour mission de monter les buches au grenier pour la saison hivernale. Un exercice accompli dans la bonne humeur en file indienne, chacun chargeant ses bras du nombre de buches qu'il pouvait aisément transporter...



Mais aussi la période des jeunes conscrits avec son cortège de traditions, celle du service militaire puis le démarrage dans la vie active, d'abord dans l'usine du village avant de prendre le volant d'un bus ; un moment privilégié où la conversation est allée bon train à évoquer ces souvenirs avec la sagesse due au temps passé...

Un grand merci à vous Jean Pierre, à votre épouse et vos enfants pour ce partage et ce moment fort sympathique. ■

Informations ...



Un honneur pour notre village ...

Philippe MARSCHAL et Gérard UNFER, tous deux enfants de Jungholtz, furent ordonnés diacre permanent le samedi 6 octobre 2018, à la cathédrale de Strasbourg, par Monseigneur Luc RAVEL.

Philippe MARSCHAL, biochimiste et membre du management d'un grand groupe international, est très engagé professionnellement mais également à Jungholtz, où il réside. Depuis toujours très présent à la Basilique Notre-Dame de Thierenbach, il y préside le Conseil de Fabrique. Il est également membre du conseil municipal du village.

Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse Josiane, un plein épanouissement pour exercer son ministère dans le cadre de la Lettre de mission qui lui a été confiée.

Gérard UNFER réside à Bergholtz avec son épouse Yvonne.

Tous les deux sont très actifs dans la pastorale de leur communauté de paroisses.

Après avoir exercé plusieurs fonctions de direction, Gérard a pris sa retraite. Il est très engagé dans le monde associatif. Il est président d'une association d'aide et de solidarité auprès de personnes vivant dans des situations de pauvreté dans toutes ses dimensions.

Toutes nos félicitations et bonne route pour ce ministère particulièrement exigeant.



Photos source - Journal l'Alsace

Nous tenons aussi à évoquer, à cette occasion, l'ordination au diaconat permanent de Maurice MARY, lui aussi natif de Jungholtz, qui assure depuis de longues années déjà, ce ministère à Thierenbach et nous le remercions pour ce service.

Conseil de Fabrique ■

Rentrée scolaire en images ...

La rentrée scolaire est toujours un moment important pour les familles et les services de la commune.

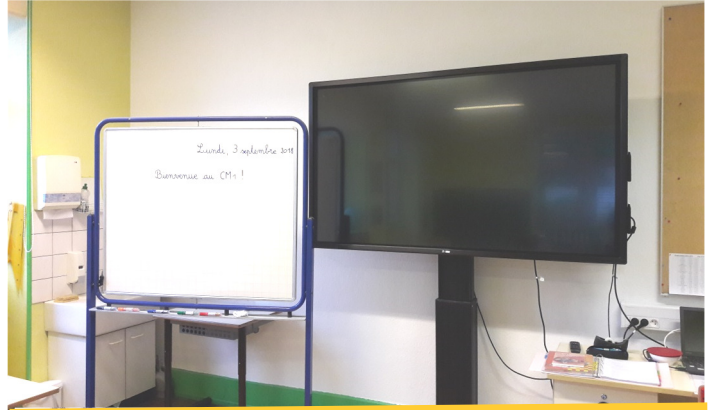
La municipalité est à l'écoute des parents et des enseignants avec pour principal objectif l'intérêt des enfants. Ensemble, nous œuvrons pour que les jeunes trouvent le chemin de l'école dans les meilleures conditions possible.

Année après année, durant les congés scolaires, des travaux sont entrepris dans les locaux de l'école afin que la rentrée des classes se passe au mieux. Ainsi, la classe de CM1 s'est vue doter d'un nouvel écran numérique, la salle informatique aussi a pris un

coup de jeune... Tout était donc prêt pour que cette rentrée se fasse sous les meilleurs auspices.

Dans la cour des primaires, parents et enfants écoutent attentivement le discours et les consignes du directeur des écoles et attendent l'appel pour se mettre en rang par deux avant de rejoindre la salle de classe pour cette nouvelle année scolaire.

Pendant ce temps, à l'école maternelle, les tout petits ont déjà jeté leur dévolu sur des jeux et se font des amis.



QUILLES SAINT GALL Coupe de France

Jungholtz bat Fessenheim en finale

En battant Fessenheim (4-2), Jungholtz a remporté la 45^{ème} édition de la coupe de France sur la piste de Rouffach.

Les deux équipes et les officiels lors de cette finale très conviviale.

Félicitations à tous pour cette belle performance.



Visite du parlement européen

Visite du Parlement Européen - 10 septembre 2018

Une délégation de maires et adjoints haut-rhinois se sont rendus à Strasbourg avec Mme Karine Pagliarulo, Conseillère départementale et de M. Raphaël Schellenberger, Député du Haut-Rhin, pour visiter le Parlement européen et rencontrer Mme Anne Sander, Députée européenne.

Une visite guidée fort intéressante du Parlement Européen et de l'imposant hémicycle où se tiennent les séances plénières.



Lecture et partage ... la boîte à lire

La boîte à lire !

Bonjour,

*Je suis une "boîte à lire"
mise à votre disposition gratuitement
par la commune.*



Déposer un livre qu'on a aimé, en prendre un autre librement en échange, rien de plus simple avec la boîte à lire qui a trouvé place sous le préau de l'école. Une "boîte" mise en valeur par le talent du peintre Nathalie MENAGER de Osenbach.

Ludique et colorée cette bibliothèque à ciel ouvert est mise à votre disposition par la municipalité pour vous donner envie de vous arrêter, de feuilleter un livre et peut-être de l'emporter chez soi pour le découvrir tranquillement.

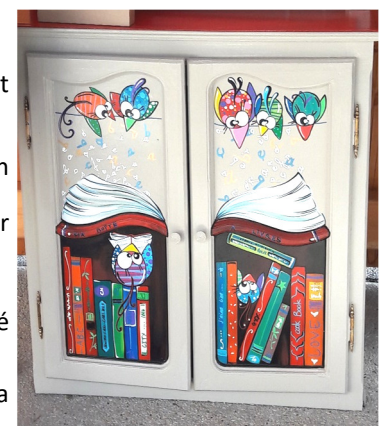
Les ouvrages mis à disposition feront l'objet d'un contrôle régulier. Dès à présent vous y trouverez des ouvrages récents, des romans, des polars et des livres classiques ; les livres destinés aux plus jeunes seront dans la partie basse de la boîte à lire, afin qu'ils soient bien accessibles.

Le fonctionnement de la boîte à lire est affiché et nous remercions tous les utilisateurs d'adhérer à ce mode de fonctionnement instauré dans un esprit d'échange et de partage. Pour les jeunes c'est un excellent moyen de les inciter à lire et cela dès le plus jeune âge ; c'est un atout pour la vie, pour :

- ✓ le développement de la curiosité
- ✓ le développement du langage et du vocabulaire
- ✓ la compréhension des récits
- ✓ le développement de l'imagination et de la créativité
- ✓ Servir de médiateur et faire passer des messages

Sa petite sœur quant à elle a été installée à l'école maternelle.

Gageons que cette action remportera le succès qu'elle mérite.



Travaux

CIMETIERE

Les travaux budgétisés pour la mise en place d'un columbarium débiteront dans la deuxième semaine du mois de novembre. La réalisation de cet équipement permettra à chacun de choisir en toute sérénité les conditions de son dernier repos.

Un espace dit « jardin du souvenir » sera aussi aménagé pour permettre la dispersion des cendres, suivant une convention signée avec la mairie et sous réserve du respect des obligations légales liées à ce geste.

Comme pour tous les services communaux, renseignements à la mairie aux heures d'ouverture au public. ■

ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CIMETIÈRE

Si la bonne tenue des allées du cimetière incombe au personnel communal, il appartient à chacun d'entretenir les monuments funéraires rattachés à sa famille. Toutefois, les difficultés de déplacement, l'éloignement géographique, les exigences de la vie professionnelle font que parfois, les fleurs et plantes déposées en souvenir et en hommage aux défunts, subissent les intempéries, se fanent et restent là, offrant un spectacle désolant, notamment quelques semaines après la Toussaint qui reste le moment où le cimetière est le plus fleuri mais qui marque souvent l'arrivée des mauvais jours.



La commune ne saurait intervenir directement sur vos monuments qui sont votre propriété et un espace personnel. Mais les personnes empêchées de se déplacer peuvent faire appel à des amis, des voisins ou même à des professionnels qui proposent un service de nettoyage de tombes dans le Haut-Rhin. Les entreprises spécialisées proposent des prestations très diversifiées, aussi intéressantes les unes que les autres. A part le fait de bien entretenir la stèle funéraire afin de prolonger sa longévité, elles peuvent aussi se charger de faire des travaux de réparation ou de rénovation quand c'est nécessaire, ainsi que de s'occuper du fleurissement de la tombe.

Pensez à demander un "devis nettoyage" ; il faut bien s'informer, l'idéal est de demander une estimation en fonction des services à fournir et du nombre d'interventions annuelles. Le professionnel doit vous présenter une offre claire et riche en précision. ■



DENEIGEMENT

L'hiver est à notre porte et avec lui son cortège de neige et de verglas. Nous rappelons donc à tous les habitants du village qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour que les trottoirs entourant leurs habitations et autres dépendances

ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les combles du bâtiment



Mairie - École ne sont pas isolés ce qui entraîne une importante déperdition thermique.

Plusieurs solutions ont été évoquées ; l'isolation de l'ensemble des plafonds du 1^{er} étage a été retenue par les membres du conseil municipal. Le coût des travaux est estimé à 11.000 € HT. Par l'isolation des plafonds, la commune pourra maintenir une température intérieure constante mais également réduire sa facture de chauffage par la baisse de la consommation d'énergie.

Les travaux ont débuté fin octobre, leur achèvement est programmé pour mi novembre. ■

BASSIN DE RETENTION

Un bassin de rétention des eaux pluviales devant permettre de prévenir les risques d'inondation est prévu au budget 2019. Faisant suite à l'étude hydraulique menée, il a été confirmé que ce projet pourra être porté par l'EPAGE de la Lauch. Par contre avant que l'opération ne soit inscrite au programme de l'EPAGE, il est primordial que les acquisitions foncières soient réalisées. ■

TRAVAUX RUE HENRI LATSCHA

Les travaux programmés par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et prévus d'être inscrits au budget 2019 de la municipalité portent sur :

- ✓ la création du réseau d'eaux usées
- ✓ la rénovation et bouclage du réseau d'eau potable
- ✓ l'aménagement de la voirie

L'étude et la programmation des travaux de cette rue sont prévues en une tranche ferme avec réfection globale de la voirie et une tranche optionnelle comprenant :

- ✓ Création du réseau d'eaux usées
- ✓ Rénovation du réseau d'eau potable
- ✓ Création du réseau d'eau pluviale
- ✓ Aménagement de la voirie

CIVISME

QUAND LES MÉGOTS DEVIENNENT DU MOBILIER URBAIN !

Ce fléau environnemental des mégots de cigarettes jetés au sol constitue entre 30 et 40 % des déchets récoltés, **notamment devant les grilles de l'école** et leur impact sur la pollution des eaux est considérable.

Un filtre jeté dans les égouts peut mettre 15 ans à disparaître et, en libérant une partie des 4000 substances chimiques nocives présentes dans la cigarette, infecter 500 litres d'eau avant de finir sa course dans les océans.

Comment éveiller les consciences des fumeurs ? Comment faire évoluer les comportements et amener les fumeurs à utiliser les cendriers mis à disposition, à prendre conscience que leurs mégots sont dangereux pour la nature et un fort mauvais exemple pour les écoliers.

soient praticables à tout moment pour les piétons.

Nous invitons également les conducteurs à garer leurs véhicules sur le domaine privé, notamment ceux habitant ou se rendant dans les rues peu larges, ceci pour permettre une bonne opération de déneigement par les services techniques de la commune et pour d'importantes raisons de sécurité.

Nous comptons sur votre coopération !

Bruit : Améliorer l'acoustique des logements ...

Les opérations de rénovation envisagent rarement une amélioration de l'acoustique à l'intérieur du bâtiment, alors que la performance énergétique, elle, est en revanche systématiquement renforcée, ce qui aura tendance à augmenter la perception des bruits du voisinage si aucune précaution n'est prise.

L'association pour la qualité du logement QUALITEL a donc mis en ligne un guide présentant des exemples de solutions techniques afin d'aider les professionnels (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises et autres professionnels) à améliorer l'acoustique dans les bâtiments collectifs anciens.

Ce guide s'appuie sur une étude réalisée par l'association portant sur dix groupes

de bâtiments de logements collectifs anciens.

Les critères d'analyse incluent le ressenti des occupants, les performances acoustiques et les méthodes des maîtres d'ouvrage ou bailleurs sociaux. Des retours d'expériences de bureaux d'études acoustiques apportent aussi un éclairage sur les pratiques en matière de rénovation des logements collectifs.

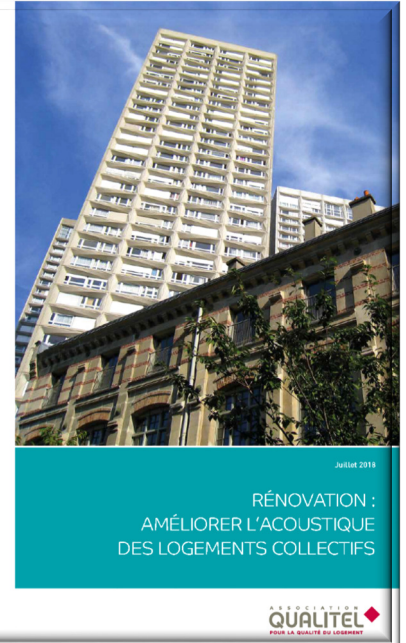
Les solutions acoustiques retenues dans ce guide couvrent les principales typologies constructives existantes, et sont présentées avec leurs avantages et inconvénients, ainsi que leur impact financier.

Bernadette AUBRY

Chargée de mission accessibilité & qualité de la construction
Direction départementale des territoires du Haut-Rhin

Renseignements sur le site Internet des services de l'État dans le Haut-Rhin rubrique [ACCESSIBILITÉ](#) ou rubrique [QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION](#)

GUIDE ACOUSTIQUE



Fleurissement

La sécheresse qui a sévi cet été a affecté le fleurissement des jardins et balcons ; les massifs municipaux aussi ont été malmenés ... alors même que les employés municipaux et nos jeunes recrues pour la période estivale ont fait le maximum pour qu'ils restent beaux tout en arrosant avec parcimonie mais en essayant de maintenir la qualité des massifs implantés.

La commission fleurissement a souhaité tester pour l'année en cours et celle à venir une nouvelle méthode pour inciter au développement du fleurisse-

ment des jardins et balcons des particuliers ; aussi il n'y a pas eu de passage en calèche pour attribuer des notes à vos jardins et balcons respectifs. La décision a donc été prise d'innover et de prendre la somme initialement dédiée pour les récompenses de "l'opération jardins et balcons fleuris" et de la mettre dans la cagnotte "opération géraniums" afin d'augmenter la participation de la commune pour l'achat des géraniums.

Le fleurissement de notre village évolue de manière raisonnée

Sous l'impulsion de Nathalie, adjointe, le fleurissement du village évolue en effet de manière raisonnée, le désherbage se fait mécaniquement.

Mais le désherbage le plus facile est celui où il n'y a pas d'herbe !

Lapalissade ? Pas exactement.

L'herbe de tonte est récupérée et utilisée pour faire du paillage, afin d'éviter, autant que faire se peut, la pousse des mauvaises herbes, et pour diminuer les apports en eau en limitant l'évaporation. Ainsi, cette nouvelle technique de culture de massif fleuri appelée «Culture en lasagne» a été utilisée, l'arrosage est limité au strict minimum, même en période de canicule comme celle que nous venons de vivre.

Les employés municipaux voient leur



travail allégé, la municipalité est contente de voir un fleurissement magnifique, tout en réduisant le temps de travail de l'ouvrier municipal consacré à cette tâche. Cette technique, ainsi que celle du paillage, est à présent largement développée sur les espaces fleuris communaux.

Décor automnal

Et voici déjà l'automne, l'occasion de donner un nouveau thème au fleurissement.

Nathalie, secondée de Sylvain, n'est pas à court d'idées, après... c'est le budget qui décide !



Rappel : Entretien des berges ...

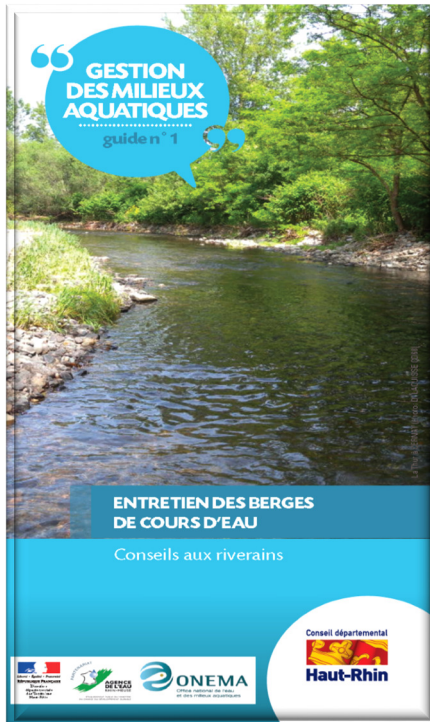
Une plaquette intitulée 'Gestion des milieux aquatiques' contenant des conseils aux riverains est disponible, consultez la ; en voici quelques extraits.

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur (Art L215-2 du Code de l'Environnement). Il doit veiller à l'enlèvement des embâcles et des débris imposants, l'élagage raisonné de la végétation, la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide, la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

C'est à partir du cadastre que vous pouvez définir si le cours d'eau est sur domaine privé au public.

Le Syndicat Mixte de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz/Rouffach intervient pour le compte de la commune sur les terrains lui appartenant et sur domaine public.

Caroline SCHMITT -Direction Adjointe de l'Eau
Technicien Rivières—Service Rivières et Barrages



Droit de propriété (Art. L215-2 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

Droit de pêche (Art. L435-4 du Code de l'Environnement)

Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPPMA).

Devoir d'entretien régulier (Art. L215-14 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris imposants, l'élagage raisonné de la végétation, la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide, la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

! Les collectivités (syndicats mixtes de rivière, Communes ou Intercommunalités) peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence. Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'intérêt général ou hors de portée du riverain (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

VOS INTERLOCUTEURS

Polices de l'eau & de l'environnement

Avant toute intervention et pour vos démarches administratives, contacter les services de l'État :

→ **La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin :**
Cité administrative Bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex
03 89 24 82 67
ddt-seen@haut-rhin.gouv.fr

→ **L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) :**
Service Départemental du Haut Rhin
Cité administrative Coehorn
Bâtiment C - 2^{ème} étage - 12 rue Coehorn
68091 MULHOUSE
03 89 33 31 80
sd68@onema.fr

Pour tout signalement, contacter :

→ **La Brigade Verte**
92 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
03 89 74 84 04
contact@brigade-verte.fr

Retrouvez les informations nécessaires à vos démarches administratives sur le site de la Préfecture :

www.haut-rhin.gouv.fr

- ↳ Politiques publiques
 - ↳ Environnement, risques naturels et technologiques
 - ↳ Eau et milieux aquatiques
 - ↳ [Police de l'eau](#)

NOUVEAU
Ouverture le 1er Septembre 2018!

L'atelier du chien

Salon de toilettage Canin

9 rue du Tilleul
68500 JUNGHOLTZ

Tél fixe : 03 69 21 94 50
Portable : 06 75 02 37 25

Toiletteuse professionnelle Diplômée
Label : Qualité d'artisan



Le plus beau village ...



Découvrez les villages d'Alsace et votez pour le plus beau !

Du lundi au vendredi à 6h15 et 16h43 sur **France Bleu Alsace**, Guy Wach nous emmène, tout au long de l'année à la découverte des plus beaux villages d'Alsace: chaque semaine découvrez un nouveau village au travers de son patrimoine historique, ses balades, ses personnalités...

Jungholtz a été retenu pour participer à cette émission. Vous pouvez réécouter les interview réalisées dans le cadre de

l'émission "Le plus village, le vôtre" sur le site :

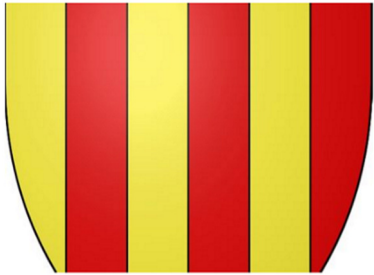
<https://www.francebleu.fr/emissions/le-plus-beau-village/alsace/>

Au mois de juin 2019, le plus beau village d'Alsace se verra remettre un prix par France Bleu Alsace...

et c'est à vous de le choisir. Votez !

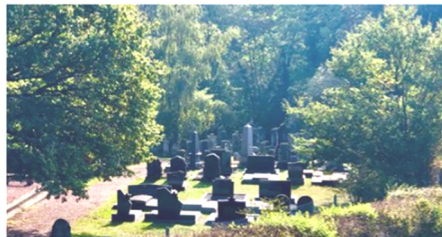
Rendez vous sur le site de www.francebleu.fr

Liste des interviews diffusées dans le cadre de l'émission de France Bleu Alsace : Le plus beau village



Diffusion du lundi 22 octobre à 8h10
S'Landel - en alsacien

Guy Habecker, maire de Jungholtz



Diffusion du lundi 22 octobre à 6h15
Interview de Francis Laucher

Le plus beau village : Jungholtz, château et cimetière



Diffusion du mardi 23 octobre à 6h15
Interview de Francis Laucher

Le plus beau village : Jungholtz, l'étang



Diffusion du mercredi 24 octobre à 6h15
Interview de Roland Schmitt

Le plus beau village : Jungholtz, la musique



Diffusion du jeudi 25 octobre à 6h15
Interview de Christine Bonnefoy.

Le plus beau village : Jungholtz, la boulangère postière



Diffusion du vendredi 26 octobre à 6h15
Anne Gstalter, Association des amis de l'orgue et des musicales de Thierenbach

Le plus beau village : Jungholtz, le concert

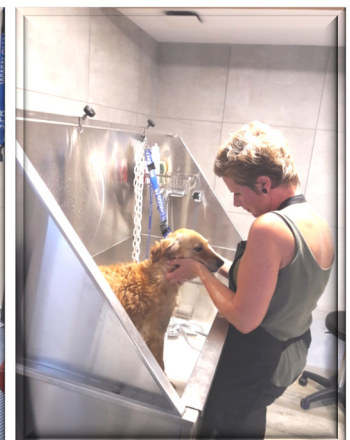


Nouvelle entreprise à Jungholtz



L'Atelier du Chien a ouvert ses portes le 1^{er} septembre au 9 rue du Tilleul et est prêt à accueillir vos canins qu'ils soient petits ou grands, même très grands pour leur prodiguer des soins de qualité.

Nadine DUBS, passionnée par ce métier s'est lancée dans l'aventure de la formation de toiletteuse canin. Qu'il s'agisse d'un brossage, d'un bain, d'une coupe ciseaux, d'une tonte, d'une épilation ou tout simplement d'une coupe de griffe,



la santé de votre animal mérite un passage à l'Atelier du Chien.

Durant notre visite deux chiens de taille et d'âge bien différents se sont laissé dorloter par la toiletteuse, en y prenant apparemment beaucoup de plaisir.

La municipalité souhaite une belle et longue réussite à cette entreprise.

Pollution lumineuse



La loi Grenelle 2 de 2010 prévoyait des mesures contre la pollution lumineuse, qui affecte la santé humaine, les animaux et les plantes. Les arrêtés précisant leur mise en œuvre devraient être publiés d'ici à mars 2019.

L'alternance du jour et de la nuit est un paramètre fondamental qui rythme l'évolution de la vie depuis des millénaires. Mais ce rythme biologique est remis en cause par l'ajout de lumière artificielle liées notamment aux activités humaines ; particulièrement l'éclairage urbain qui s'il permet à la fois de répondre à des questions de sécurité (automobilistes, piétons, etc...) et de visibilité (enseignes lumineuses, vitrines, etc...) a de nombreux impacts sur les êtres vivants, au même titre que la pollution chimique.

L'impact visuel, lié à une nuit éclairée, se développe et à même triplé au cours des 25 dernières années pour les communes de moins de 5000 habitants.

Des études récentes nous apprennent qu'une «surexposition» influe sur notre santé avec notamment :

- Un cycle du sommeil perturbé avec comme conséquence l'augmentation de la sensation de fatigue
- Une production d'hormones, qui se fait la nuit, perturbée ayant un impact sur le poids, la croissance, voire une diminution de la fertilité
- La pollution lumineuse favorise également la fragmentation des écosystèmes et la dégradation des milieux naturels.
- Impacts sur la faune :
 - ✓ Modification des zones de reproduction ainsi que des schémas migratoires de certaines espèces d'oiseaux. Les pollinisateurs sont particulièrement impactés : leur activité est réduite de 62% en zone éclairée, ce qui mène à une baisse de 13% de la fructification des cultures.
 - ✓ Fragilisation de certaines espèces (reptiles, amphibiens et chauve-souris). En ce qui concerne les espèces nocturnes ou partiellement nocturnes, soit 30% des vertébrés et 60% des invertébrés, elles fuient les sources lumineuses. Un espace éclairé devient alors une barrière infranchissable qui fragmente le biotope naturel de l'espèce.
- Impacts sur la flore avec déficience de photosynthèse.

Comment adopter une sobriété énergétique ?

Les conséquences de la pollution lumineuse peuvent pourtant être limitées en optant pour des aménagements lumineux adaptés ou en réduisant les plages d'éclairage.

Des solutions, faciles et rapides, peuvent être envisagées :

- ◆ Analyser les besoins réels des usagers (réduire ou supprimer les sources de lumière sur une zone donnée).
- ◆ Régler l'orientation de l'éclairage.

Qu'est ce que la Trame Noire ?

La Trame Noire est un nouvel enjeu qui permet de diminuer la pollution lumineuse, notamment liée à l'éclairage public, dans les agglomérations. La sauvegarde de zone d'obscurité et de corridors nocturnes est nécessaire au développement de la faune et la flore. Ce concept vient compléter celui de la Trame Verte et de la Trame Bleue qui permet de former un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

- ◆ Favoriser les ampoules LED, offrant une lumière moins agressive et moins néfaste pour la faune nocturne.
- ◆ Réduire le temps d'éclairage : extinction nocturne sur une plage horaire définie par exemple de 22h à 6h.
- ◆ Réduire l'intensité lumineuse en réduisant par exemple à 60% dès 22h puis une extinction totale à 1h... Éviter l'extinction d'un mat sur deux qui engendre des déséquilibres et une gêne au niveau de l'œil.

Ces solutions, déjà mises en œuvre dans de nombreuses collectivités, n'ont parallèlement aucun impact sur la sécurité, au contraire, on observe :

- Aucune augmentation des délits
- Une diminution de la vitesse des véhicules
- Une diminution des regroupements de jeunes

Sans oublier que l'éclairage public de nos communes représente des coûts importants pour nos collectivités (50% des factures d'électricité) et est en constante augmentation.

Dans la loi de transition énergétique, les nouvelles installations lumineuses devront être exemplaires du point de vue énergétique mais aussi environnemental, ainsi que l'utilité d'inclure un volet éclairage dans les plans climat-air-énergie des communes. Désormais la loi sur la biodiversité reconnaît aussi les paysages nocturnes en tant que patrimoine commun de la nation et élève la protection de l'environnement nocturne à un devoir pour tous. Le lien entre qualité du paysage et nuisances lumineuses y est également souligné.

Un constat alarmant selon l'ADEM et l'ANPCEN

Avec des impacts nocifs sur la biodiversité, le sommeil, la santé, la consommation d'énergie et les dépenses publiques, la progression de la pollution lumineuse enregistrée entre 1992 et 2012 (+89%) est deux fois supérieure à celle de l'artificialisation des sols. Pour enrayer cet essor, il faudrait diviser par 2 la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public en 2025 et par 4 en 2050 par rapport au niveau de 1992. Cela représenterait 23% de points lumineux en moins dans 10 ans et 63% en moins dans 35 ans ; avec un impact bénéfique : la réduction d'un tiers de la pollution artificielle nocturne en 2025 et de deux tiers en 2050.

Aujourd'hui, la majeure partie du ciel est de qualité médiocre sur le territoire hormis dans de rares zones de montagne. Un mouvement de réduction de l'éclairage public a toutefois été enclenché par des collectivités françaises. Selon l'ANPCEN, 12000 communes éteignent partiellement ou totalement leur éclairage public au cours de la nuit.

ANPCEN [Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes]

ADEME [Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie]

Sources :

- Journal des Maires
- ANPCEN
- Comm'une envie de Vert

Et vous,
Qu'en pensez-vous ?

Merci de répondre au sondage que vous trouverez joint au présent bulletin.



Labellisation arbre remarquable

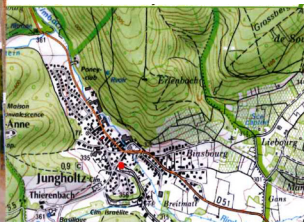


Les arbres exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende sont appelés "arbres remarquables". Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être préservé, ce sont des arbres "étoilés" qui ont été choisis pour vous être présentés. Ainsi sont répertoriés à Jungholtz un Séquoia géant et un Platane ...

Platane

A l'entrée du cimetière israélite de Jungholtz se tient un vieux platane à l'impressionnante couronne. Malgré une profonde pourriture du tronc, cet arbre donne une impression de puissance, renforcée par l'appui qu'il exerce sur le mur d'enceinte. Son emplacement autant que ses dimensions le classent parmi les platanes remarquables du département.

ALSACE



Nom commun : Platane
Nom scientifique : *Platanus x acerifolia*
Nom alsacien ou allemand : Platan
Hauteur : 24 mètres
Circonférence : 3.86 mètres
Âge : entre 150 et 200
Coordonnées GPS
Long. : 7.195
Lat. : 47.884

Souscription pour l'acquisition de l'ouvrage ...

Francis LEVY

En collaboration avec
Administration du cimetière de Jungholtz

JUNGHOLTZ UNE NÉCROPOLE JUIVE



JUNGHOLTZ UNE NÉCROPOLE JUIVE

Le cimetière israélite de Jungholtz a été créé au début du XVII^e siècle dans les douves de l'ancien château des Schauenbourg. Il demeure le témoin de l'histoire des Juifs de Jungholtz et des communautés voisines. Inscrit à l'inventaire des monuments historiques, ce lieu unique appartient au patrimoine alsacien.

L'ouvrage retrace la vie d'une importante communauté juive des campagnes alsaciennes aujourd'hui disparue mais dont l'histoire se confond avec celle de l'Alsace et de la France.

Après les drames et persécutions du Moyen-Age, la guerre de Trente Ans qui a ravagé l'Alsace, les communautés juives ont connu en Alsace un fort développement dont le cimetière de Jungholtz en garde le témoignage. Il dépend des seigneurs de Schauenbourg jusqu'à la Révolution française.

Avec cet ouvrage nous souhaitons partager les richesses à la fois historique, culturelle et culturelle que recèle ce lieu où reposent des milliers de Juifs d'Alsace dont certains très célèbres. Les rites, la vie culturelle et culturelle de cette communauté de Jungholtz y sont retracés. Le livre se termine par l'évocation industrielle de Jungholtz au XIX^e et XX^e siècle.

Cet ouvrage destiné à révéler un passé exceptionnel devrait aider ceux qui recherchent leur identité en leur apprenant à mieux comprendre l'imbrication des traditions qui nous viennent du plus profond des âges.

Une souscription est ouverte au **prix promotionnel de 15 €** avant la diffusion de l'ouvrage, dont le prix en librairie sera de **18 €**. Les droits d'auteur seront entièrement reversés à l'entretien de ce lieu unique. Pour souscrire à ce prix promotionnel merci de renvoyer le talon ci-après, accompagné du chèque et du nombre d'exemplaires à réserver, à l'adresse de l'Administration du Cimetière israélite de Jungholtz où de le déposer à la Mairie de Jungholtz pour les habitants de Jungholtz.

Nom : Prénom :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Commande : exemplaire (s) du livre : Jungholtz, Une nécropole juive aux éditions Transmettre au prix promotionnel de 15 € soit la somme de : €

Administration du Cimetière Israélite de Jungholtz
8, avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse

Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Octobre	BAUDOUIIN	Jean Pierre	19/10/1938
	FALLECKER née BAUDOUIIN	Andrée	31/10/1930
	MOEGEN née FLORIAN	Renée	06/10/1932
	RUH	Michel	24/10/1948
	SCHERMESSER	Raymond	13/10/1934
Novembre	STOECKLE	André	15/10/1939
	ALTHEIMER	Dominique	13/11/1948
	APPELSHAUSER	Edmond	24/11/1929
	APPELSHAUSER née MOUREY	Josiane	02/11/1937
	GUEBEL née TSCHAEN	Jeanne	30/11/1935
	HERTRICH née OHLMANN	Brigitte	18/11/1944
	KILLY	Jean-Claude	11/11/1945
	LO PRETI	Dominique	27/11/1946
	ROSEMARY	Julien	08/11/1937
	WICKY née GERRER	Georgette	14/11/1947
Décembre	BIHRY	René	10/12/1929
	ERISMANN	Jean-Louis	15/12/1946
	FEDER née ARNOLD	Madeleine	27/12/1929
	LAUCHER	Marcel	06/12/1939
	LAUCHER	Pierre	28/12/1942
	LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942
	ROTHUT née KAUFFMANN	Marie Claire	01/12/1945
	SCHICKEL née FRANCK	Marie	03/12/1938
	TSCHAEN	Alfred	28/12/1937
	BRUCKER née KLEIN	Marie-Louise	29/01/1942
Janvier 2019	FEY	Harald	15/01/1941
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ISSLER née BLUEM	Marie	25/01/1947
	KIHL née OSWALD	Marie Antoinette	13/01/1946
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	RISSER née DUMOULIN	Marie	15/01/1937
	ROSEMARY née DIMITROVA GROZEVA	Nedka	11/01/1941
	ROTTY	Paul	20/01/1948
	SCHLEIFFER	Jean	16/01/1942
	SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948
SEILNACHT	André	29/01/1940	
STOECKLE née KAPFER	Marie	29/01/1939	
SUTTER	Béatrice	18/01/1949	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

Dates à noter

10 Novembre	Commémoration au Hartmannswillerkopf Centenaire de l'Armistice de 1918 Déplacement gratuit en car vers l'Esplanade du Monument National Inscrivez-vous - date limite 5 novembre
Dimanche 11 Novembre à 11h15	Commémoration du 100 ^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1 ^{ère} guerre mondiale le : Dimanche 11 novembre 2018 à 11 h 15 devant le monument aux morts en présence des élus des communes de Jungholtz, Rimbach-Zell et Rimbach, des anciens combattants et des pompiers du Vallon de Rimbach.
8 Décembre à 15h	Saint Nicolas dans la cour de l'école primaire Inauguration officielle de la place de la Mairie
16 Décembre	Fête de Noël des Seniors
4 Janvier 2019	Vœux du Maire
14 Avril	Carnaval



DISTRIBUTION DES SACS DE TRI

La permanence de **distribution des sacs de tri et bio-déchets** se tiendra à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal le

lundi 4 février de 14h à 18h.

Il est impératif de vous munir de votre badge.

Si vous ne pouvez vous rendre à cette permanence, vous pouvez remettre votre badge à un voisin ou ami.

Vous pouvez aussi déposer votre badge en mairie dans une enveloppe à votre nom quelques jours avant la distribution, votre colis sera préparé par les agents de Com-Com et vous pourrez le récupérer aux heures d'ouverture au public de la Mairie.



RAPPEL : Tous les jeunes ayant 16 ans doivent se faire recenser en Mairie.

Le recensement à 16 ans **doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire**. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 18h / de 18h à 20h sur RdV
Mardi	9h à 12h	
Jeudi	-	14h à 16h

ou sur rendez vous : **03 89 62 22 11**
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr
Permanence des élus **lundi de 18 à 20h.**